



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Primes pour les réservistes JOP

Question écrite n° 16293

Texte de la question

M. Hadrien Ghomi appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les primes versées pour les forces de l'ordre dans le cadre des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Sous l'impulsion de M. le ministre, les agents du ministère de l'intérieur, dont les policiers et les gendarmes, recevront une prime pour récompenser leur mobilisation exceptionnelle pendant les JOP. Des avantages sur les congés et la garde d'enfants ont également été annoncés. Ces mesures essentielles ne concernent toutefois pas les réservistes qui ne toucheront pas de primes alors qu'ils seront également mobilisés. En effet, le dispositif de sécurité du 26 juillet au 11 août 2024 prévoit la mobilisation de 8 500 réservistes de la gendarmerie et les 1 500 réservistes de la police nationale. Par conséquent, M. le député souhaite demander au ministre si une mesure exceptionnelle d'extension de cette prime au bénéfice des réservistes peut être envisagée afin de récompenser leur mobilisation pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Ghomi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16293

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2022

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)